

Renouvellement de la couche de roulement et création de bandes dérasées multifonctionnelles

Communes de QUEVEN et de GUIDEL

SEPTEMBRE 2020



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Sud-Ouest

Objet de l'opération

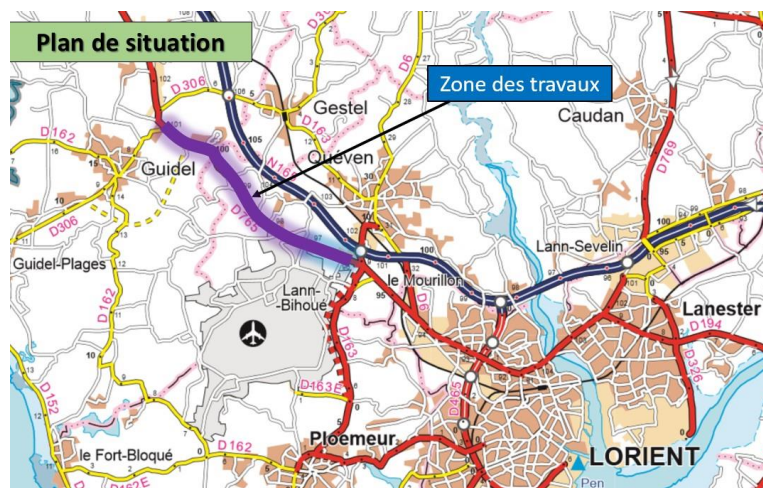
Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et du programme d'entretien des routes départementales 2020, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement sur la RD 765 entre le P.R. 96+160 et le P.R. 101+030. En complément au titre de son programme d'investissement, il a été décidé de créer des Bandes Dérasées Multifonctionnelles pour améliorer les conditions de circulation des cycles.

Ces travaux concernent toute la section de la RD 765 entre le giratoire du Mourillon à Quéven et le carrefour des cinq chemins à Guidel, à l'exception des deux carrefours de la base aéronavale et du Ménéguen.

L'accès à la BAN côté Quéven doit être maintenu en permanence pour faciliter la gestion des entrées et sorties; cette entrée étant la seule actuellement en service du fait de la fermeture pour travaux de celle située à l'est sur Ploemeur.

Dans l'attente d'un aménagement communal de sécurité programmé en 2021, Le carrefour au droit du Ménéguen sur la commune de Quéven ne sera également pas traité.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maître d'ouvrage : Département du Morbihan

Maître d'œuvre : Direction des Routes et de l'Aménagement (ATD sud-ouest)

Entreprise : Colas Centre Ouest

Montant de l'opération : 396 000,00 € TTC

Organisation des travaux

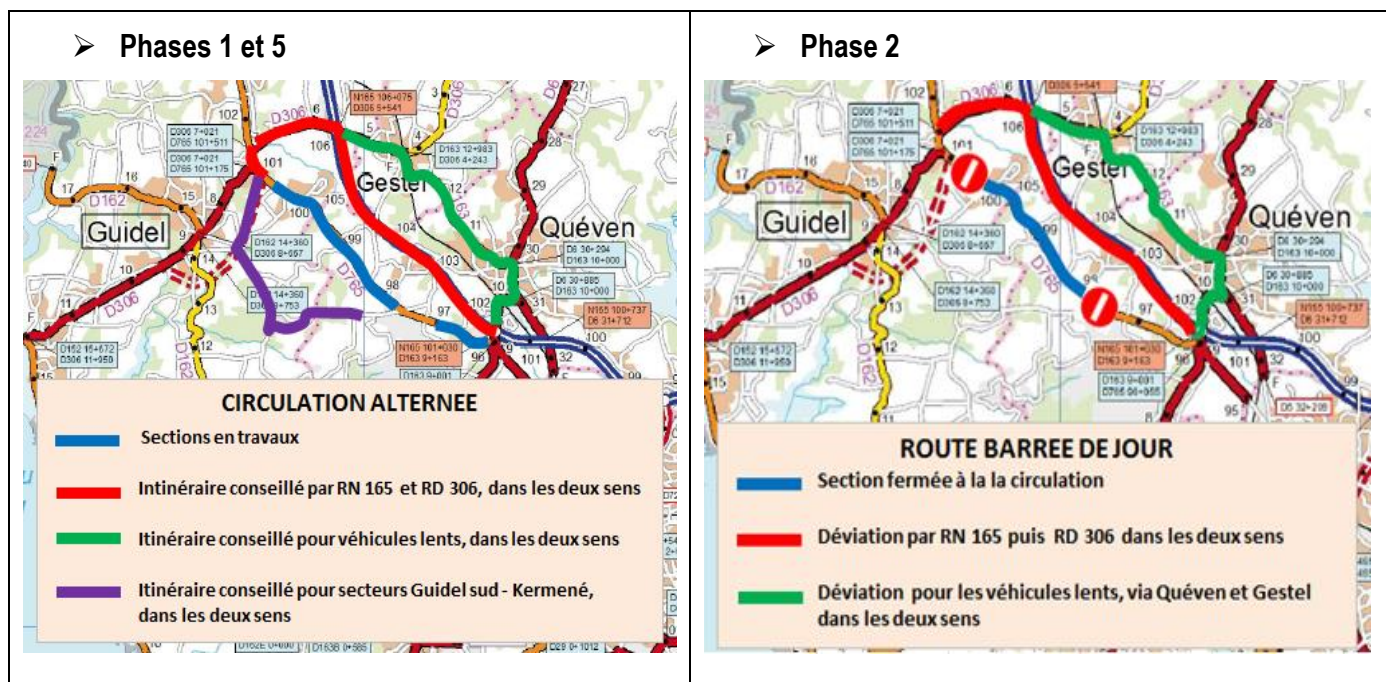
Les travaux seront programmés sur une durée totale de 4 semaines entre le 21 septembre et le 16 octobre 2020, selon les phases suivantes :

- Phase 1 - semaines 39 et 40 => 7 jours: mise en place d'un alternat de la circulation pour la réalisation des travaux d'élargissement de la structure.
- Phase 2 - semaine 40 => 3 jours : mise en place d'une déviation de la circulation à partir du 30 septembre 2020 de jour, pour la réalisation des enrobés entre la BAN de Lann Bihoué et les cinq chemins à Guidel.
- Phase 3 - semaine 41 > 1 nuit : mise en place d'une déviation de la circulation de nuit (du 5 au 6 octobre 2020) pour la réalisation des travaux d'enrobés sur chaussée de part et d'autre du carrefour de la BAN de Lann Bihoué.
- Phase 4 – semaines 41 => 2 jours : mise en place d'une déviation de la circulation entre Guidel et Quéven, pour la réalisation des enrobés entre le giratoire du Mourillon à Quéven et l'entrée de la BAN de Lann Bihoué. La section située entre le « Magasin Vert » et le carrefour du Ménéguen sera interdite à la circulation. L'accès à la BAN se fera par le giratoire du Mourillon sous alternat.
- Phase 5 – semaines 41 et 42 => 10 jours : mise en place d'un alternat de la circulation pour les travaux de finition d'accotements et la réalisation du marquage horizontal.

Information et déviation durant les travaux

Les travaux nécessiteront la mise en place soit d'un alternat, soit d'une déviation de la circulation de la RD 765 selon les phases de travaux. L'ensemble des partenaires ont été associés et informés des contraintes de chantier permettant d'anticiper les adaptations nécessaires.

Les itinéraires de déviation et d'itinéraires conseillés sont indiqués sur les plans ci-dessous :



➤ Phase 3 :

**ROUTE BARRE DE NUIT**

- Section fermée à la circulation
- Déviation par RN 165 puis RD 306, dans les deux sens
- Déviation pour les véhicules lents, via Quéven et Gestel, dans les deux sens
- Déviation secteur Guidel Sud - Kermené, dans les deux sens

➤ Phase 4 :

**ROUTE BARRE DE JOUR**

- Section fermée à la circulation
- Déviation par RD 306 et RN 165 dans les deux sens
- Déviation véhicules lents, via Quéven et Gestel, dans les deux sens
- Déviation secteurs Guidel sud - Kermené, dans les deux sens

Des panneaux d'information aux usagers seront positionnés de part et d'autre du chantier, à compter du 14 septembre 2020.

Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.